



Conditions Générales d'Inscription

Little Language Club

Association La Maissonette des Arts et des Lettres

Version 2026-2027

Les présentes Conditions Générales d'Inscription (CGI) régissent les modalités d'inscription et de participation à l'ensemble des activités proposées par le Little Language Club, notamment les Wednesday Clubs, stages de vacances "Holiday Club", ateliers, Story Times et tout autre événement organisé par l'association.

Toute inscription vaut acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales ainsi que du Règlement Intérieur.

Article 1 – Inscription

L'inscription devient définitive uniquement lorsque :

- le formulaire d'inscription est dûment complété ;
- les frais d'inscription annuels ont été réglés ;
- le paiement de l'activité a été reçu, ou lorsqu'un échéancier de paiement a été préalablement validé par la coordinatrice.

L'association se réserve le droit de refuser toute inscription incomplète.

Article 2 – Paiement

Les paiements sont exclusivement effectués via **HelloAsso**, afin de garantir la sécurité des transactions et de protéger l'association ainsi que ses membres.

Le règlement est exigible en totalité au moment de l'inscription, sauf accord préalable de la coordinatrice autorisant un paiement échelonné.

Tout défaut de paiement pourra entraîner la suspension ou l'annulation de l'inscription.



Article 3 – Frais d'inscription

Des frais d'inscription de **15 € par famille et par année scolaire** sont demandés.

Ces frais couvrent notamment les coûts administratifs liés à la gestion de l'association.

Ils sont **strictement non remboursables**, quelle que soit la situation.

Article 4 – Tarifs préférentiels

Selon les périodes et les activités, le Little Language Club peut proposer :

- des tarifs **Early Bird** pour les inscriptions anticipées ;
- des réductions **fratrie** ;
- un nombre limité de **places solidaires** à tarif réduit, attribuées selon les disponibilités et sous réserve d'une réservation anticipée.

Les réductions ne sont pas cumulables sauf mention contraire.

Article 5 – Annulation par les familles

Toute demande d'annulation doit être formulée par mail.

Les remboursements sont les suivants :

- plus de **30 jours** avant le début de l'activité : remboursement intégral (hors frais d'inscription) ;
- entre **15 et 30 jours** avant : remboursement de **50 %** des sommes versées (hors frais d'inscription) ;
- moins de **15 jours** avant : aucun remboursement.

Toutefois, un remboursement intégral (hors frais d'inscription) pourra être accordé en cas de maladie ou de décès, sur présentation d'un justificatif approprié (certificat médical ou document officiel).

Article 6 – Inscriptions annuelles

Les inscriptions annuelles constituent un engagement pour l'année scolaire.

Aucun remboursement ne pourra être accordé en cas d'arrêt en cours d'année, sauf circonstances exceptionnelles appréciées par l'association.



Dans ces situations exceptionnelles, un remboursement pourra être accordé au prorata des séances restantes, dans la limite de **75 %** des sommes correspondantes.

Article 7 – Absences

Toute absence doit être signalée dès que possible par mail, whatsapp ou appel téléphonique.

Les séances manquées ne sont pas remboursées et ne peuvent être reportées.

Exceptionnellement, un report ou un remboursement pourra être envisagé en cas :

- de maladie justifiée par un certificat médical ;
- de force majeure (décès d'un proche, événement grave, etc.), à l'appréciation de l'association.

Article 8 – Annulation par l'association

Le Little Language Club se réserve le droit d'annuler ou de reporter une activité notamment :

- si le nombre minimum d'inscriptions n'est pas atteint ;
- en cas de maladie ou d'indisponibilité d'un intervenant ;
- en cas de force majeure ;
- pour toute circonstance indépendante de la volonté de l'association.

Dans ce cas, les familles pourront choisir entre :

- un remboursement intégral des sommes versées (hors frais d'inscription) ;
- un report sur une activité équivalente.

Lorsque cela est possible, une séance ou un stage de remplacement pourra être proposé.

Article 9 – Horaires et retards

Les familles s'engagent à respecter les horaires communiqués.

Tout retard supérieur à **15 minutes**, sans information préalable, pourra donner lieu à une facturation correspondant aux frais supplémentaires engagés par l'association, notamment liés à la prolongation de la location des locaux ou à la mobilisation de l'équipe d'encadrement.



Article 10 – Santé

Par respect pour les autres enfants et l'équipe, aucun enfant présentant :

- de la fièvre ;
- des vomissements ;
- une maladie contagieuse ;
- des poux ;
- ou tout état de santé incompatible avec la vie en collectivité,

ne pourra être accueilli.

Si un enfant tombe malade pendant une activité, les responsables légaux seront immédiatement contactés afin d'organiser son retour.

Le Little Language Club n'est pas en mesure d'administrer des médicaments, sauf disposition légale particulière ou Projet d'Accueil Individualisé (PAI) lorsque celui-ci est applicable.

Article 11 – Assurance

Les représentants légaux déclarent que leur enfant est couvert par une assurance Responsabilité Civile en cours de validité.

Article 12 – Photographies

Des photographies pourront être prises durant les activités afin de partager la vie du club avec les familles.

Les photos des activités pourront être diffusées dans le groupe WhatsApp privé réservé aux familles participantes.

Certaines photographies pourront également être utilisées sur le site internet ou les réseaux sociaux de l'association, après anonymisation si nécessaire.

Les familles qui ne souhaitent pas que leur enfant apparaisse sur des photographies sont invitées à le signaler lors de l'inscription. Ce refus sera naturellement respecté et n'aura aucune conséquence sur la participation de l'enfant.

Article 13 – Communication



Les informations officielles relatives aux activités sont transmises par courrier électronique.

Le Little Language Club peut également communiquer via un groupe WhatsApp, son site internet ou ses réseaux sociaux afin de partager des informations pratiques, des rappels ou des photographies des activités.

Article 14 – Objets personnels

Les téléphones portables doivent rester éteints et rangés dans les sacs pendant toute la durée des activités.

Les jouets personnels et objets de valeur sont déconseillés.

L'association ne pourra être tenue responsable de la perte, du vol, de la détérioration d'objets personnels ou des vêtements salis dans le cadre normal des activités proposées.

Article 15 – Déjeuner

Pour les journées complètes, les enfants apportent un pique-nique froid fourni par leur famille.

L'association ne dispose pas de moyens permettant de réchauffer les repas.

Article 16 – Comportement

Le Little Language Club est un espace de respect, de bienveillance et de coopération.

En cas de comportement mettant en danger la sécurité d'un enfant, du groupe ou de l'équipe :

1. un échange sera organisé avec les parents ;
2. des mesures adaptées seront recherchées ;
3. si nécessaire, une exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée.

Cette exclusion ne donnera lieu à aucun remboursement.

Article 17 – Organisation des activités

Le Little Language Club se réserve le droit de modifier :

- le programme pédagogique ;
- les thèmes des ateliers ;



- les intervenants ;
- les locaux ;
- l'organisation des groupes ;

lorsque les circonstances l'exigent, sans que cela ouvre droit à remboursement.

Les activités sont proposées selon une approche immersive **English Through Play** et se déroulent principalement en anglais.

Article 18 – Force majeure

L'association pourra modifier, reporter ou annuler une activité notamment en cas de :

- conditions météorologiques exceptionnelles ;
- canicule ;
- pandémie ;
- fermeture administrative ;
- indisponibilité des locaux ;
- mouvements sociaux ;
- toute autre circonstance indépendante de sa volonté.

Article 19 – Propriété intellectuelle

Les programmes pédagogiques, supports, activités, fiches, contenus, ressources et outils développés par le Little Language Club demeurent la propriété intellectuelle de l'association La Maissonette des Arts et des Lettres.

Toute reproduction, diffusion ou utilisation à des fins commerciales est interdite sans autorisation écrite préalable.

Article 20 – Litiges

En cas de difficulté, les parties s'engagent à rechercher en priorité une solution amiable.

À défaut d'accord, les litiges relèveront de la compétence des juridictions françaises.

En validant l'inscription de leur enfant, les représentants légaux déclarent avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales d'Inscription ainsi que du Règlement Intérieur du Little Language Club et s'engagent à les respecter.

